



NSC GROUPE

SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

02 | Attestation du rapport financier annuel

03 | Rapport de gestion du Conseil d'Administration

09 | Tableau des résultats financiers des cinq dernières années

10 | Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

13 | Documents comptables annuels au 31 décembre 2022

14 | Comptes consolidés établis selon le référentiel ANC n° 2020-01

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Annexe aux comptes consolidés

38 | Comptes sociaux

- Bilan au 31 décembre 2022
- Compte de résultat
- Projet d'affectation du résultat
- Tableau de financement
- Annexe aux comptes sociaux

57 | Rapports des Commissaires aux Comptes

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

64 | Projet des résolutions

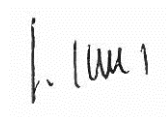
65 | Informations juridiques et administratives

68 | Historique du Groupe

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau financier de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation fidèle de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Pascal ROUHAUD
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 06 avril 2023

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2022 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2022

La reprise des ventes constatée en 2021 s'est confirmée en 2022 :

- Les prises de commandes de l'exercice ont été satisfaisantes pour l'ensemble des filiales qui ont retrouvé ou dépassé les niveaux d'avant la crise de 2020,
- Le regain d'activité du secteur Fiber to yarn est resté concentré sur l'acrylique pour tapis/ameublement et sur le fil tricot, notamment pour la Turquie et l'Iran. Malgré une commande significative reçue en toute fin d'année par SATM du principal peigneur chinois, le fil tissé « habillement formel » n'a pas redémarré en Asie. La reprise des investissements en Chine a été freinée par la levée tardive de la libre circulation des personnes et des marchandises. L'activité des pièces de rechanges est restée bien orientée avec des taux d'utilisation des usines satisfaisants,
- Les entrées de commandes de la Fonderie sont restées soutenues, malgré de légers fléchissements constatés au début du printemps et sur une courte période en fin d'année,
- Monomatic avait enregistré quelques commandes significatives fin 2021 / début 2022 plusieurs projets « grande laize » et cette trajectoire positive s'est poursuivie durant le premier semestre. La hausse des prix de l'énergie a entraîné au 2e semestre des retards de prise de décision par nos clients. La demande de modernisation d'anciennes machines en service est restée importante.

Persistance des difficultés d'approvisionnement et incidence des hausses de coûts subies :

- Comme annoncé précédemment, l'ensemble des activités a fait face à des perturbations logistiques et à des hausses de coûts très importantes que le conflit en Ukraine a amplifiées momentanément,
- Ces difficultés logistiques et d'approvisionnement, notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn et aux machines vendues par Monomatic, ont entraîné des retards de facturation tout au long de l'année. Au 31 décembre, une dizaine de machine n'a pu être livrée par N.Schlumberger et par SATM pour 3,3 M€,
- Des initiatives de sécurisation des approvisionnements et de minimisation des hausses de coûts ont été mises en place et la politique tarifaire adaptée depuis l'automne 2021. Malgré ces initiatives, une érosion des marges de 2,5 M€ a été constatée sur les affaires facturées au grand export par N.Schlumberger et par SATM principalement sur le 2e semestre. Une part conséquente des achats pour ces affaires a subi le pic des hausses de coûts induit par le conflit Ukrainien.

Le flux de trésorerie d'exploitation a progressé de 20% en 2022 à 4,6 M€ :

- La marge brute d'autofinancement a progressé de 71% en 2022. Malgré la dizaine de machines non livrées fin 2022, la variation du fonds de roulement est restée positive en 2022 grâce à une gestion rigoureuse du BFR et à une

- augmentation conséquente des acomptes perçus des clients. Le fonds de roulement devrait néanmoins peser sur l'exploitation en 2023,

- Au 31 décembre 2022, la trésorerie consolidée, nette des dettes financières à moins d'un an, s'élevait à 11,8 M€ contre 10,4 M€ au 31 décembre 2021.

L'ensemble des friches industrielles détenues à Guebwiller a été cédé fin 2022 :

- L'ensemble des friches et terrains détenus par NSC Groupe à Guebwiller été cédé le 13 novembre 2022 à la ville de Guebwiller via l'Etablissement public foncier d'Alsace. La vente, d'un montant de 2,5 M€ a été encaissée à hauteur de 2,2 M€ en décembre et le solde en janvier.
- Par ailleurs, un bâtiment ex NSC Packaging à Vouziers, qui restait détenu par NSC Groupe, a été cédé en mai pour 0,1 M€.

PERSPECTIVES POUR 2023

Les contraintes liées aux problèmes d'approvisionnement restent importantes en ce début d'année et devraient durer notamment concernant la disponibilité de certains achats tels que les moteurs et les composants électroniques.

Les conséquences du séisme qui a dévasté partiellement le sud de la Turquie pourraient avoir des répercussions pour les sociétés du secteur Fiber to yarn, la plupart des usines textiles étant situées sur le secteur de Gaziantep où les secousses ont été fortes. Les commandes turques s'élèvent à 10,5 M€ et représentent un quart du carnet de commande de début d'exercice. A ce jour, aucune annulation de commande n'a été enregistrée mais la principale commande en carnet de 5,2 M€ doit maintenant être livrée au 4^e trimestre et non plus fin février.

Hormis ces incertitudes, le groupe devrait enregistrer sur cet exercice une progression du chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 15%. Au 1^{er} janvier 2023, les carnets de commandes de machines s'établissaient à 40,1 M€ contre 26,6 M€ à la même période l'année passée. Le détail est le suivant :

- Pour les sociétés du secteur Fiber to yarn : N.Schlumberger 19,0 M€, SATM 14,9 M€ et Seydel 2,7 M€.
- Pour Monomatic : un carnet de 3,4 M€.

Pour Fonderie Schlumberger, le carnet de commandes s'établissait au 1^{er} janvier 2023 à 3,9 M€ contre 3,15 M€ à la même période l'année passée.

Au-delà de la capacité à livrer nos clients sans retard, le retour à une rentabilité d'exploitation satisfaisante sera conditionné :

- A nos efforts de synergies et de productivité qui sont à réaliser pour les activités industrielles de Fiber to yarn,
- A la maîtrise de la réalisation des continus à filer à Novara sachant que les dernières machines assemblées remontent à 2019 sur le site d'Imola,
- A l'absence de hausses soudaines et momentanées des coûts des matières premières et des composants difficilement répercutables sur une partie des clients au grand export,

N.Schlumberger engagera en 2023 la commercialisation des machines mécatronisées de la gamme 50 qui seront présentées officiellement lors du salon international ITMA qui se tiendra en juin à Milan.

La trésorerie disponible permettra d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé 2022 s'est établi à 66,8 M€, en hausse de 39% par rapport à 2021. La reprise de l'activité confirmée sur l'exercice a permis à l'ensemble des sociétés d'enregistrer une hausse de la facturation en 2022.

Un profit d'exploitation de 1,5 M€ hors dépréciation des écarts d'acquisition a ainsi été enregistré sur l'exercice contre une perte de 0,7 M€ en 2021 :

- Le retour à une rentabilité d'exploitation positive du secteur Fiber to yarn, à hauteur de 0,7 M€, malgré les difficultés d'approvisionnement et les hausses de coûts de matières non répercutées sur les clients,
- La Fonderie a continué à bénéficier d'un niveau d'activité soutenu et d'une gestion rigoureuse qui ont permis d'enregistrer un profit d'exploitation de 0,4 M€, en augmentation de 15% en 2022,
- Monomatic a enregistré un profit d'exploitation de 0,2 M€ grâce à un rattrapage des expéditions au 2^e semestre après une quasi absence de facturation de machines au 1^{er} semestre liée aux nombreux problèmes d'approvisionnement rencontrés durant l'exercice.
- La perte du secteur « Autres » est en nette diminution par rapport à 2021, grâce à une réduction de la perte d'exploitation de NSC Groupe et à la contribution positive de NSC USA.

Le bénéfice net a progressé de 182% en 2022 à 2,0 M€, compte tenu :

- du retour à une rentabilité d'exploitation positive après deux années de pertes, malgré une dépréciation de l'écart d'acquisition de CMT de 0,7 M€ qui est liée à la moindre rentabilité attendue sur la période 2022 à 2027 notamment pour les continus à filer,
- d'un résultat financier positif de 0,19 M€ grâce à l'incidence positive de la remontée des taux d'intérêt pour l'actualisation des passifs sociaux en fin d'exercice,
- d'un résultat exceptionnel positif de 1,4 M€ lié à un résultat net de cession des friches détenues à Guebwiller,
- d'une charge nette d'impôts de 0,33 M€ intégrant des crédits d'impôts à hauteur de 0,16 M€ et une réduction de l'activation des impôts différés actif à hauteur de 0,25 M€.

Un produit exceptionnel de 0,3 M€ lié à une cession de machine amortie avait été constaté par Monomatic en 2021.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2022 s'établissent à 29,4 M€ et représentent 36% du total du bilan contre 37% à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 11,8 M€ à fin 2022 contre 10,1 M€ à fin 2021 grâce au flux de trésorerie d'exploitation positif généré sur l'exercice.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Fonderie Schlumberger et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 65,1 M€ au 31 décembre 2022 et a été diminué de 1,6 M€ par l'imputation sur les résultats de l'exercice des

déficits reportables par Fonderie Schlumberger, Monomatic, NSC Groupe et N.Schlumberger.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, certaines fournitures telles que les composants électroniques pouvant peser sur les prix de revient des équipements vendus. Toutefois, certains contrats de vente déjà enregistrés avant des périodes de fortes hausses des prix de matériaux pourront voir leur rentabilité dégradée par la non répercussion de ces hausses dans les prix de vente. La durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles du prix de l'acier pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût de la matière première.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

La crise sanitaire mondiale du coronavirus, qui a fortement pesé sur le niveau d'activité du groupe en 2020 et dans une moindre mesure en 2021 semble maîtrisée. A la date de rédaction de ce rapport, il n'est pas anticipé de conséquence négative pour l'exercice en cours.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

Le conflit Ukrainien peut continuer à faire peser des incertitudes pour l'économie mondiale notamment le renchérissement à court terme du prix de l'énergie et le risque de pénurie de

certains matériaux comme l'aluminium. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été chiffrée avec précision.

Une réduction de la consommation des ménages dans le monde, consécutive à ce conflit, pourrait impacter la consommation textile. Le niveau de production des clients de Fiber to yarn et leurs intentions d'investissement pourraient s'en trouver affectées.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Le taux d'intégration de la SCI Florimmo a été porté de 69% à 89,06% suite à augmentation de capital par incorporation partielle à hauteur de 0,275 M€ du compte courant détenu par NSC Groupe, avec effet au 14 février 2022.

Aucune autre prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging sont sorties du périmètre de consolidation et n'ont généré aucune incidence sur les comptes du groupe en 2022.

Pakea

Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation le 26 mai 2021.

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation le 9 juillet 2020.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

La demande soutenue des clients a permis d'accroître le chiffre d'affaires de l'exercice qui s'est ainsi élevé à 10,1 M€, dont +1,65 M€ au titre de l'indexation des coûts matières, contre 8,3 M€ en 2021. Cet accroissement d'activité, conjugué à une bonne maîtrise des coûts, a permis d'enregistrer un bénéfice net de 0,23 M€ après constatation d'une provision pour hausse des prix de 0,13 M€ dans les comptes sociaux.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

La bonne tenue des entrées de commandes en 2022 notamment pour le secteur de l'acrylique, a permis de confirmer le redressement du chiffre d'affaires à 33,8 M€ contre 24,2 M€ l'année passée. Compte tenu des hausses de coûts constatées en 2021 et 2022, une provision pour hausse des prix de 0,9 M€ a été constituée dans les comptes sociaux à fin 2022. Hors incidence de cette provision exceptionnelle, le bénéfice net qui est en retrait de 0,2 M€ par rapport à 2021, se serait élevé à 1,1 M€.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N.Schlumberger, a également bénéficié de la bonne orientation du secteur de l'acrylique. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 M€, en hausse de 10% par rapport à 2021, et un bénéfice net de 0,4 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,08 M€ et un bénéfice net de 0,2 M€ après dividende reçu de sa filiale située en Chine continentale, LT ZJG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 1,0 M€ auprès de clients locaux.

La société SATM, également détenue par N.Schlumberger, est évoquée ci-après.

N.Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N.Schlumberger depuis novembre 2020, disposait en début d'exercice d'un carnet de commande en progression par rapport au niveau très faible de celui de fin 2020. La situation s'est améliorée tout au long de l'année permettant au chiffre d'affaires de progresser de 79% vs. 2021.

Le chiffre d'affaires 2022 s'est ainsi établi à 11,7 M€ en 2022. La perte nette de l'exercice a été réduite de 68% à 0,6 M€, les hausses de coûts des achats ayant pesé sur le redressement de la rentabilité.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Le niveau du carnet de commande de début d'exercice et les entrées de commandes du 1^{er} semestre ont permis au chiffre d'affaires de progresser de 33% en 2022 pour s'établir à 6,4 M€.

Un bénéfice net de 0,4 M€ a été constaté en 2022 à l'identique de l'exercice précédent qui intégrait une plus-value importante sur la vente d'un dérouleur de démonstration.

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le loue à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2019. AFS est sortie de redressement judiciaire en février 2022 avec continuation de l'exploitation.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,06 M€ en 2022 et a enregistré une perte nette du même ordre car le loyer actuel perçu d'AFS ne couvre que partiellement les charges de crédit-bail.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2022	2021
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,11	0,16
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 1,6 M€, quasi-stable par rapport à 2021.

La plus-value de 1,4 M€ constatée sur la cession des friches industrielles détenues à Guebwiller ainsi que la reprise des

provisions sur les titres des filiales ont permis d'enregistrer en 2022 un bénéfice net de 1,3 M€ contre une perte nette de 0,9 M€ en 2021.

Les titres de la société auto détenus ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation de 0,03 M€ en 2022 ; une dotation aux provisions de 0,07 M€ avait été enregistrée en 2021.

Les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 11 168 € avec un impôt correspondant de 2 792 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2022 sont les suivants (en €) :

31/12/2022	Nombre	Montant total Echus	Echus depuis moins de à 30 jours	Echus depuis moins de à 60 jours	Echus depuis moins de à 90 jours	Echus depuis plus de à 90 jours
Fournisseurs	13	18 480	16 532	440		1 507
En % des achat totaux HT		1,2%	1,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Clients	9	54 971	45 911	3 399		5 661
En % des ventes total HT		3,5%	2,9%	0,2%	0,0%	0,4%

Les créances douteuses sont exclues des éléments fournis ci-dessus.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice de 1 358 782,73 € au compte report à nouveau antérieur de -24 635 852,62 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -23 277 069,89 €.

Malgré l'amélioration des résultats, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice écoulé. Le recours aux prêts garantis par l'Etat (PGE) en 2020 et 2021 ne permet pas, pour le moment, d'envisager une telle distribution.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2022 sera la suivante :

en €	
Report à nouveau antérieur	-24 635 852,62
Résultat de l'exercice	<u>1 358 782,73</u>
Bénéfice distribuable	-23 277 069,89
Total du dividende à distribuer	<u>0,00</u>
Report à nouveau	-23 277 069,89

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2019	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2020	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2021	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2022 *	€ 16,00	0,00	0,00	0,00

* proposition soumise à l'assemblée générale

INVESTISSEMENTS

En 2022, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 2,1 M€, dont 1,3 M€ au titre de machines de présérie chez N.Schlumberger, contre 0,8 M€ en 2021 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : les investissements se sont élevés à 1,56 M€ en 2022 dont 1,27 M€ concernent les machines de présérie de la gamme 50 qui sera commercialisée en 2023.
- SATM : les investissements se sont élevés à 0,32 M€ en 2022 dont 0,1 M€ au titre de la protection anti-incendie.

Fonderie :

- Les investissements 2022 se sont élevés à 0,35 M€ et concernent la mise à niveau de l'automate du chantier HWS2 et le gros entretien des équipements industriels.

Autres :

- Monomatic : les investissements de 0,13 M€ réalisés en 2022 concernent l'entretien des bâtiments et la mise à jour partielle de l'ERP qui sera déployé en 2023.
- SCI Florimmo : aucun investissement n'a été réalisé en 2022.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2022, un montant de 0,19 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2022 chez N.Schlumberger et concerne les projets déjà engagés antérieurement.

SATM a activé en 2021, un montant de 0,18 M€ en immobilisations incorporelles au titre du développement de la gamme des continus à filer.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2022

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit est quasi-stable à 7,5 M€ contre 7,4 M€ à fin 2021.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevait à 10,9 M€ à fin 2022 contre 14,1 M€ à fin 2021 : La société n'a contracté aucun financement nouveau durant l'exercice et a continué à se désendetter après avoir contracté 7,0 M€ de PGE en 2020 et 2021.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2022

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2022 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011, selon un avenant du 12 décembre 2022, autorisé par votre conseil d'administration du 09 décembre 2022, votre société a

Prorogé a prorogé cette convention de compte courant au 11 décembre 2023 en évoquant les mêmes raisons que précédemment,

- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 K€ à 600 K€ au même taux que précédemment,
- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 500 K€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2022 :

- Aucune nouvelle convention règlementée n'a débuté en 2022.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2022

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Le séisme qui a frappé essentiellement la Turquie au début du mois de février pourrait entraîner des reports de commandes, voire des annulations, durant l'exercice sachant que le carnet des commandes de machines livrables dans ce pays par les sociétés du secteur Fiber to yarn s'élevait à 10,5 M€ au 1er janvier.

Les filiales de Fiber to yarn et Monomatic continuent à faire face à des difficultés d'approvisionnement, notamment de composants électroniques et de moteurs. La politique tarifaire mise en place devrait limiter fortement l'érosion des marges sur les affaires à réaliser et à facturer en 2023.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2022

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2022 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon – Koch	Plus de 73 %	Plus de 87 %
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2022 à 18,9 M€ contre 19,4 M€ au 31 décembre 2021.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 41,00 €, contre 42,00 € à fin 2021 et a fluctué entre un plus haut à 62,50 € et un plus bas à 37 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA

depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2022, la société détient 44 424 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société.

De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
A Guebwiller, le 06 avril 2023

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 060	2 088	1 914	1 546	1 593
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	422	272	-1 001	-619	516
Impôts sur les bénéfices	636	464	0	0	0
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 837	-15 743	-4 435	-930	1 359
Résultat distribué	1 038	0	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,29 €	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-8,32 €	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	10,0	7,7	6,5	5,2	5,0
Montant de la masse salariale	1 078	1 037	1 155	710	710
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	577	556	479	359	394
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GRUPE CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires hors taxes	103 052	86 717	30 929	48 019	66 831
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	3 188	-8 283	-18 113	694	1 843
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe en euros)	6,91	-17,95	-43,44	1,66	4,42
Marge brute d'autofinancement	9 985	2 108	-11 975	2 049	3 498
Investissements industriels	2 283	5 547	-2 239	775	865
Personnel :					
effectifs	518	530	382	356	376
masse salariale (charges comprises)	32 139	31 694	18 325	19 487	21 623

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2022

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces conventions, règlementées, ont fait l'objet d'autorisations préalables par le Conseil d'administration avant leur conclusion ; les conventions existantes et celles conclues durant l'exercice sont détaillées en avant dernière page du rapport de gestion et ne sont pas reprises dans ce rapport,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale.

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 06 avril 2023.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 10 membres, à savoir :

M. Pascal ROUHAUD	Président-Directeur Général
Mme Maëva BARRERE	Administratrice
M. Emmanuel BEYDON	Administrateur
M. Olivier BEYDON	Administrateur
Mme Nadia KOCH	Administratrice
Mme Carine SALVY	Administratrice
Mme Sonia SIKORAV	Administratrice
M. Fabrice URBAN	Administrateur

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2022 :

	Fonction	Société
Pascal ROUHAUD, <i>60 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Président-Directeur Général, depuis juin 2020 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Administrateur depuis juillet 2020	UIMM Alsace
Maëva BARRERE, <i>32 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2020 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
Emmanuel BEYDON-SCHLUMBERGER, <i>50 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2019 Fin de mandat : 2025	NSC Groupe
Olivier BEYDON, <i>45 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2007 Fin de mandat : 2024	NSC Groupe
Nadia KOCH, <i>37 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2011 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Directeur Général	Nach Bijoux
Carine SALVY, <i>48 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis décembre 2015 Fin de mandat : 2025	NSC Groupe
	Administrateur	Terega SAS
	Directeur Général	Club Alpin du Canada
Sonia SIKORAV, <i>65 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis août 2015 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Administrateur Administrateur	Eramet Gascogne Groupe
Fabrice URBAN, <i>56 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2020 Fin de mandat : 2023	NSC Groupe
	Président-Directeur Général	Société des usines QUIRI et Cie
	Membre du comité de surveillance	Axima Réfrigération France
	Administrateur	INSA Strasbourg
	Gérant	Sarl QUIRI IMMOBILIERE
	Président	Vent D'est développement
	Gérant	SCI FUCHSLOCH

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions réglementées conclues par la société ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Une description de chacune des conventions existantes figure dans le rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a revu lors de la réunion du 9 décembre 2022 l'ensemble des conventions réglementées suivantes conclues et autorisées antérieurement et dont l'application s'est poursuivie en 2022 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017,
- Suretés conclues avec Pakea : nantissement du fonds de commerce et prise d'une hypothèque de premier rang portant sur les locaux d'exploitation intervenue en 2018,
- Délégation de paiement tripartite (NSC Packaging, Pakea, NSC Groupe) conclue le 16 mars 2020 : compensation de créances détenues par NSC Groupe sur Pakea et par Pakea sur NSC Packaging,
- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 500 K€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire.

Aucune nouvelle convention réglementée n'a débuté en 2022.

DELEGATIONS ACCORDEES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

En application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,
- les créations et cessions de sociétés,

- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 08 avril 2022, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes:

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales,
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

Le Conseil d'administration réuni à Guebwiller le 06 avril 2023.



**DOCUMENTS COMPTABLES
ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 06 avril 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 25 mai 2023.

A – COMPTES CONSOLIDÉS

- I. Bilan consolidé
- II. Compte de résultat consolidé
- III. Annexe aux comptes consolidés
 - NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES
 - NOTE 2 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS
 - NOTE 3 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
 - NOTE 4 ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
 - NOTE 5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
 - NOTE 6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
 - NOTE 7 INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL
 - NOTE 8 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
 - NOTE 9 MPOTS
 - NOTE 10 ECARTS D'ACQUISITIONS
 - NOTE 11 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
 - NOTE 12 STOCKS ET EN-COURS
 - NOTE 13 REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE
 - NOTE 14 PROVISIONS
 - NOTE 15 ECHEANCIER DES PASSIFS
 - NOTE 16 ECHEANCIER DES CREANCES
 - NOTE 17 TRESORERIE ET PLACEMENTS
 - NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022
 - NOTE 19 LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION
 - NOTE 20 DIVIDENDES
 - NOTE 21 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES
 - NOTE 22 RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL
 - NOTE 23 EFFECTIFS
 - NOTE 24 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS
 - NOTE 25 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I. Bilan consolidé

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	Note 11	5 623	6 289
<i>dont écarts d'acquisitions</i>	Note 10	3 578	4 274
Immobilisations corporelles	Note 11	12 711	14 369
Immobilisations financières	Note 11	592	704
Titres mis en équivalence	Note 3	0	0
Total actifs Immobilisés		18 925	21 363
Stocks et en-cours	Note 12	25 992	21 420
Clients et comptes rattachés	Note 16	13 240	8 670
Autres créances et comptes de régularisation	Note 16	6 075	5 777
Valeurs Mobilières de placement	Note 17	7 969	6 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 17	10 820	10 353
Total actifs circulants		64 095	52 445
Total de l'actif		83 020	73 808

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital	Note 6	7 383	7 383
Primes	Note 6	0	0
Réserves et résultat	Note 6	21 292	19 303
Autres	Note 6	700	0
Capitaux propres - part du groupe	Note 6	29 374	26 686
Intérêts minoritaires	Note 6	254	243
Total des capitaux propres		29 629	26 928
Provisions	Note 14	4 213	4 228
Emprunts et dettes financières	Note 15	19 558	22 902
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 15	9 082	5 110
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 15	20 538	14 639
Total dettes		53 391	46 879
Total du passif		83 020	73 808

Les filiales NSC Packaging et Pakea, qui composaient le secteur NSC Packaging, ont été sorties du périmètre sur la base des comptes arrêtés respectivement au 30 juin 2020 et au 31 mai 2021.

II. Compte de résultat consolidé

en K€	Note	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	Note 7	66 831	48 019
Autres produits d'exploitation	Note 4	8 968	6 950
Produits d'exploitation		75 799	54 970
Achats consommés		-30 536	-16 809
Services extérieurs		-15 170	-12 848
Charges de personnel		-21 623	-19 487
Autres charges d'exploitation	Note 4	-311	-193
Impôts et taxes		-1 104	-825
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 4	-5 573	-5 495
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		1 483	-687
Dotations aux amts et dépréciations des EA	Note 4	-767	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	Note 10	716	-687
Charges et produits financiers	Note 4	192	-388
Résultat courant des sociétés intégrées		908	-1 075
Charges et produits exceptionnels	Note 4	1 454	570
Impôts sur les résultats	Note 9	-334	1 271
Résultat net des sociétés intégrées		2 027	765
Résultat des activités abandonnées		0	-46
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 027	719
Dont Intérêts minoritaires		184	25
Dont Résultat net (part du groupe)		1 843	694
Résultat dilué par action (en €)		4,42	1,66
Résultat par action (en €)		4,42	1,66

L'incidence au 31 décembre 2021 de la sortie de périmètre de Pakea est présentée sur la ligne Résultat des activités abandonnées. Le compte de résultat de 2022 n'intègre aucune incidence du secteur NSC Packaging.

III. Annexe aux comptes consolidés.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et élabore des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage à la filature, et à l'industrie de l'emballage, ainsi que des pièces de fonderie destinées à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 6 avril 2023.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros et sont établis selon le référentiel 2020-01.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A compter du 1^{er} janvier 2021, les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêté des comptes.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

1°) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement ANC n° 2020-01. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, le cas échéant. Les quotes-parts de résultat et de situation nette relative à ces entités sont déterminées sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2020-01.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, seulement

pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition tel que précisé au § 6) c. ci-après.

4°) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie du référentiel ANC n° 2020-01.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au bilan.

5°) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence avérée d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- la capacité effective à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le fait que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables est démontré ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- le projet est clairement identifié et les coûts s'y rapportant sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels utilisés en interne, la durée de vie retenue est la durée probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la commercialisation du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet, en fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

- Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Construction et matériels industriels :	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrage d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux: 20-40 ans	

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 2014-03 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du Groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale fondée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est fondé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus long accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

7°) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient moyen pondéré.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'un niveau d'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette de réalisation et le coût de revient et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8°) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe contribue à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des

cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetés (« Valeur actuelle probable antérieure ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le § 6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

10°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation du personnel concerné.

11°) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires.

La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leur probabilité future d'utilisation.

12°) Revenus :

Les revenus sont constitués des ventes de marchandises, des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été

exécutés, sont comptabilisés en Autres dettes au passif.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13°) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément à l'article 282-41 du règlement ANC 2020-01 « Tableau des flux de trésorerie », la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

14°) Financement à la clientèle :

Le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15°) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges qui ne sont pas de nature récurrente, et notamment les cessions d'immobilisations. Un détail figure en note 4 section d).

16°) Autres dettes et comptes de régularisation :

Les subventions d'investissement et les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises (ANC n° 2020-01) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecte la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1°) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles/

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1 au paragraphe 5.

Comme indiqué précédemment en note 1, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs :

Conformément à l'article 231-11 du règlement ANC 2020-01 « Ecart d'acquisition positif », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et peut conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur les produits du Groupe ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées à partir de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise.

Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « Dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte de la compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées font apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondant aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 9, le Groupe contribue à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble des engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de

salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 13 du présent document.

8°) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a fait l'objet des changements suivants sur l'exercice :

- Le taux d'intégration de la SCI Florimmo a été porté de 69% à 89,06% suite à augmentation de capital par incorporation partielle à hauteur de 0,275 M€ du compte courant détenu par NSC Groupe, avec effet au 14 février 2022.

Les principaux faits marquants intervenus depuis le début de l'exercice sont les suivants :

- **La reprise des ventes constatée en 2021 s'est confirmée en 2022 :**
 - Les prises de commandes de l'exercice ont été satisfaisantes pour l'ensemble des filiales qui ont retrouvé ou dépassé les niveaux d'avant la crise de 2020,
 - Le regain d'activité du secteur Fiber to yarn est resté concentré sur l'acrylique pour tapis/ameublement et sur le fil tricot, notamment pour la Turquie et l'Iran. Malgré une commande significative reçue en toute fin d'année par SATM du principal peigneur chinois, le fil tissé « habillement formel » n'a pas redémarré en Asie. La reprise des investissements en Chine a été freinée par la libération tardive de la libre circulation des personnes et des marchandises. L'activité des pièces de rechanges est restée bien orientée avec des taux d'utilisation des usines satisfaisants,
 - Les entrées de commandes de la Fonderie sont restées soutenues, malgré de légers fléchissements constatés au début du printemps et sur une courte période en fin d'année,
 - Monomatic avait enregistré quelques commandes significatives fin 2021 / début 2022 plusieurs projets « grande laize » et cette trajectoire positive s'est poursuivie durant le premier semestre. La hausse des prix de l'énergie a entraîné au 2e semestre des retards de prise de décision par nos clients. La demande de modernisation d'anciennes machines en service est restée importante.
- **Persistance des difficultés d'approvisionnement et incidence des hausses de coûts subies :**
 - Comme annoncé précédemment, l'ensemble des activités a fait face à des perturbations logistiques et à des hausses de coûts très importantes que le conflit en Ukraine a amplifiées momentanément,
 - Ces difficultés logistiques et d'approvisionnement, notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn et aux machines vendues par Monomatic, ont entraîné des retards de facturation tout au long de l'année. Au 31 décembre, une dizaine

de machine n'a pu être livrée par N.Schlumberger et par ATM pour 3,3 M€,

- Des initiatives de sécurisation des approvisionnements et de minimisation des hausses de coûts ont été mises en place et la politique tarifaire adaptée depuis l'automne 2021. Malgré cela, une érosion des marges de 2,5 M€ a été constatée sur les affaires facturées au grand export par N.Schlumberger et par ATM principalement sur le 2^e semestre. Une part conséquente des achats pour ces affaires a subi le pic des hausses de coûts induit par le conflit Ukrainien.
- **Le flux de trésorerie d'exploitation a progressé de 20% en 2022 à 4,6 M€ :**
 - La marge brute d'autofinancement a progressé de 71% en 2022. Malgré la dizaine de machines non livrées fin 2022, la variation du fonds de roulement est restée positive en 2022 grâce à une gestion rigoureuse du BFR et à une augmentation conséquente des acomptes perçus des clients. Le fonds de roulement devrait néanmoins peser sur l'exploitation en 2023,
 - Au 31 décembre 2022, la trésorerie consolidée, nette des dettes financières à moins d'un an, s'élevait à 11,8 M€ contre 10,4 M€ au 31 décembre 2021.
- **L'ensemble des friches industrielles détenues à Guebwiller a été cédé en novembre 2022 :**
 - L'ensemble des friches et terrains détenus par NSC Groupe à Guebwiller été cédé le 13 novembre 2022 à la ville de Guebwiller via l'Etablissement public foncier d'Alsace. La vente, d'un montant de 2,5 M€ a été encaissée à hauteur de 2,2 M€ en décembre et le solde en janvier,
 - Par ailleurs, un bâtiment ex NSC Packaging à Vouziers, qui restait détenu par NSC Groupe, a été cédé en mai pour 0,1 M€.

NOTE 4 – ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
- Production immobilisée	1 277	447
- Frais de développement immobilisés	185	158
- Subventions d'exploitation	346	521
- Transferts de charges	139	373
- Production stockée	3 137	1 856
- Reprises de provisions pour dépr. des stocks	1 530	699
- Reprises de provisions sur autres actifs circulants	6	16
- Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
- Reprises de provisions sur risques & charges	1 800	1 825
- Autres produits	548	1 056
Autres produits d'exploitation :	8 968	6 950
- Jetons de présence	-100	-100
- Autres charges	-211	-93
Autres charges d'exploitation :	-311	-193

La production stockée est en augmentation compte tenu de la dizaine de machine non livrée par N.Schlumberger et par SATM pour des retards logistiques à fin 2022.

b) Dotations aux amortissements et provisions :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	-3 345	-3 230
- Dotations aux provisions sur immobilisations	-767	0
- Dotations aux provisions sur actifs circulants	-75	-41
- Dotations aux provisions sur stocks	-450	-1 161
- Dotations aux provisions pour risques & charges	-1 702	-1 063
Total dotations	-6 340	-5 495

Les dotations constituées en 2020 intégraient une augmentation significative des provisions sur stocks notamment chez N.Schlumberger.

c) Résultat Financier :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
- Revenus de créances commerciales	11	1
- Escomptes obtenus	31	25
- Différences positives de change	64	59
- Autres produits financiers	20	47
- Reprises prov. sur titres	0	0
- Reprises prov. sur créances financières	0	0
- Reprises prov. risques et charges financières	501	0
Total produits Financiers	625	131

- Intérêts & charges financières	-381	-373
- Différences négatives de change	-42	-91
- Charge nette sur cessions de VMP	0	0
- Autres charges financières	-3	0
- Dotations prov. sur titres autodétenus	0	0
- Dotations prov. sur créances	0	0
- Dotations prov. sur actifs de trésorerie	0	-20
- Dotations prov. pour risques et charges	-7	-34
Total Charges Financières	-434	-519

Résultat financier	192	-388
---------------------------	------------	-------------

d) Résultat Exceptionnel:

En K€	31/12/2022	31/12/2021
- Prix de vente des immo. incorporelles cédées	0	0
- Prix de vente des immo. corporelles cédées	2 619	448
- Prix de vente des immo. financières cédées	0	0
- Reprises de provisions	0	0
- Autres produits exceptionnels	163	212
Total produits exceptionnels	2 783	661

- V.N.C. des immo. incorporelles cédées	0	0
- V.N.C. des immo. corporelles cédées	-1 329	-85
- V.N.C. des immo. financières cédées	0	0
- Dotations aux provisions	0	0
- Autres charges exceptionnelles	0	-6
Total Charges exceptionnelles	-1 329	-91

Résultat exceptionnel	1 454	570
------------------------------	--------------	------------

- Le résultat exceptionnel de 2022 est lié principalement à la cession des friches industrielles détenues à Guebwiller,
- Le résultat exceptionnel de 2021 intègre une machine de démonstration intégralement amortie et cédée par Monomatic à un client pour 312 K€.

NOTE 5 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en K€	Note	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net		2 027	719
Dotations aux amortissements et provisions		6 347	5 550
Reprises de provisions		-3 838	-2 540
Incidence de la variation des impôts différés	Note 9	252	-1 362
Résultat de cessions		-1 291	-363
Incidence des sociétés sorties du périmètre		0	46
Marge brute d'autofinancement après impôts		3 498	2 049
Variation des stocks	Note 12	-3 524	-2 032
Variation des créances d'exploitation	Note 16	-5 241	-219
Variation des dettes d'exploitation	Note 15	9 870	4 024
Variation du besoin en fonds de roulement		1 105	1 774
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE		4 603	3 823
Incorporelles	Note 11	-311	-161
Corporelles	Note 11	-2 142	-775
Financières	Note 11	0	-42
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-2 453	-978
Incorporelles et corporelles	Note 11	2 619	448
Financières	Note 11	209	0
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		2 828	448
Incidence des variations de périmètre		0	-250
Acquisitions/Cessions de titres de filiales	Note 11	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		376	-780
Autres variations financières nettes	Note 6	700	0
Augmentations d'emprunts	Note 15	1 476	4 554
Diminutions d'Emprunts	Note 15	-4 821	-6 467
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-97	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		-2 742	-1 913
Incidence des variations de change		-27	160
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		2 210	1 290
TRESORERIE A L'OUVERTURE		16 578	15 288
TRESORERIE A LA CLOTURE		18 789	16 578

TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE AU BILAN	18 789	16 578
Trésorerie	10 820	10 353
Valeur Mobilières de placement	7 969	6 226
Dépréciation des valeurs Mobilières de Placements	0	0
provisions sur actifs circulant étant éliminées dans la ligne dotations aux amortissements et provisions.		

Les subventions d'investissements comptabilisées dans les capitaux propres au 31 décembre 2022 étaient classées au 31 décembre 2021 dans les autres dettes. Ce reclassement impacte négativement la variation du BFR et le flux de trésorerie lié à l'activité de 700 K€ en 2022.

NOTE 6 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2020	7 383	36 369	-18 113	240	0	0	25 879	184	26 063
Résultat net (part du groupe)			694				694	25	719
Affectation du résultat N-1		-18 113	18 113				0	0	0
Reclassement		0		0			0	0	0
Variation de périmètre		-13					-13	0	-13
Ecart de conversion				127			127	33	160
Distribution de dividende (note 20)							0	0	0
Situation au 31 décembre 2021	7 383	18 243	694	366	0	0	26 686	243	26 928
Résultat net (part du groupe)			1 843				1 843	184	2 027
Affectation du résultat N-1		694	-694				0	0	0
Reclassement							0	0	0
Variation de périmètre							0	0	0
Ecart de conversion				145			145	-172	-27
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Subvention d'investissements						700	700	0	700
Distribution de dividende (note 20)							0	0	0
Situation au 31 décembre 2022	7 383	18 937	1 843	512	0	700	29 374	254	29 629

NOTE 7 – INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Les filiales du Groupe sont regroupées dans les secteurs d'activité présentés ci-après :

- Les sociétés du secteur NSC Fiber to Yarn développent et élaborent des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage à la filature,
- La filiale Fonderie Schlumberger, unique société du secteur Fonderie, produit et commercialise des pièces de fonderie destinés à l'industrie,
- La filiale Monomatic développe et construit des dérouleurs et des enrouleurs non-stop pour des produits tels que papiers, cartons, films, aluminium et complexes. Compte tenu de la contribution de Monomatic dans le chiffre d'affaires consolidé, un secteur « Monomatic » a été constitué à compter de début 2022. Cette filiale était intégrée dans le secteur « Autres » jusqu'à fin 2021,
- Le secteur « Autres » inclut les activités commerciales de NSC USA qui intervient principalement en support des sociétés du secteur Fiber to yarn, la mise à disposition des immeubles ainsi que la holding regroupant les services centraux du groupe. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Les sociétés du secteur NSC Packaging développaient et élaboraient des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation. Ces sociétés sont en cours de liquidation judiciaire, les fonds de commerce et la plupart des actifs corporels et incorporels ayant été cédés par voie judiciaire au 2^e semestre 2020. Aucune transaction n'a été enregistrée sur l'exercice.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est prépondérant.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat d'exploitation avant incidence des écarts d'acquisition et le résultat net par secteur opérationnel sont issus des données des différentes filiales provenant du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de mettre ces données en cohérence avec celles consolidées car les écritures de consolidation (élimination des flux Interco, dividendes internes, retraitement des crédits-baux, impôts différés, ...) ne sont pas intégrées dans le reporting interne.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non-significatifs.

Présentation des résultats par secteur opérationnel :

Au 31/12/2022

en K€	Fiber to Yarn	Mono-matic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	51 154	6 358	10 123	6 087	-6 892	66 831
Résultat d'exploitation	732	226	354	-303	475	1 483
Résultat net	1 348	382	353	1 422	-1 478	2 027
Actifs Immobilisés au 31 décembre	12 869	945	1 431	3 680	0	18 925

Au 31/12/2021 retraité de Monomatic présenté antérieurement dans le secteur Autres

en K€	Fiber to Yarn	Mono-matic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	35 486	4 763	8 308	4 333	-4 870	48 019
Résultat d'exploitation	-1 054	-55	306	-1 160	1 276	-687
Résultat net	-1 065	374	294	-854	1 970	719
Actifs Immobilisés au 31 décembre	14 111	1 016	1 391	4 845	0	21 363

% N vs. N-1

en K€	Fiber to Yarn	Mono-matic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	44%	33%	22%	41%	42%	39%
Résultat d'exploitation	169%	511%	15%	74%	-63%	316%
Résultat net	-227%	2%	20%	-267%	-175%	182%
Total actifs Immobilisés	-9%	-7%	3%	-24%	-	-11%

1°) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé s'est accru de 39% par rapport à 2021, la reprise de l'activité confirmée sur l'exercice a permis à l'ensemble des sociétés d'enregistrer une hausse de la facturation en 2022 :

- Le chiffre d'affaires de Fiber to yarn, en hausse de 44%, reflète l'accroissement du carnet de commande constaté à fin 2021 ainsi que les hausses de prix appliquées. Les nombreux problèmes d'approvisionnement subis ont entraîné le report sur début 2023 de la facturation d'une dizaine de machines, soit 3 302 K€,
- Le chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger a bénéficié d'une demande client toujours bien orientée et de l'indexation des prix de l'acier dont la hausse est répercutée dans la facturation client,
- Le chiffre d'affaires de Monomatic a progressé de 33% grâce à la facturation des commandes enregistrées au dernier trimestre 2021 et au 1^{er} trimestre 2022,
- Le chiffre d'affaires « Autres » a bénéficié d'une augmentation de la facturation de NSC USA et d'un effet de change positif dans la conversion de ce chiffre d'affaires.

2°) Résultat d'exploitation avant incidence des écarts d'acquisition :

L'augmentation de la facturation consolidée a permis d'enregistrer en 2022 un profit d'exploitation de 1 483 K€ contre une perte d'exploitation de 687 K€ en 2021. La rentabilité de l'ensemble des filiales s'est améliorée en 2022 :

- Le retour à une rentabilité d'exploitation positive en 2022 du secteur Fiber to yarn était anticipé. Cette amélioration a été fortement réduite du fait des pénuries, notamment des composants électriques et électroniques, et des hausses de coûts de matières non répercutées sur les clients,
- La Fonderie a continué à bénéficier d'un niveau d'activité soutenu et d'une gestion rigoureuse qui ont permis d'enregistrer un profit d'exploitation de 354 K€, en augmentation de 15% en 2022,
- Monomatic a enregistré un profit d'exploitation de 226 K€ en 2022 grâce à un rattrapage des expéditions au 2^e semestre après une quasi-absence de facturation de machines au 1^{er} semestre liée aux nombreux problèmes d'approvisionnement rencontrés durant l'exercice.
- La perte du secteur « Autres », en forte réduction par rapport à 2021, intègre :
 - un profit d'exploitation de 149 K€ de NSC USA,
 - une réduction de la perte d'exploitation de NSC Groupe de 180 K€ grâce à une reprise de provision sur la cession d'un bâtiment ex. NSC Packaging situé à Vouziers,
 - Une moindre dotation aux amortissements d'un mali technique affecté aux immeubles lié à la fusion en 2017 de NSC Florival avec NSC Groupe. Cet amortissement de 527 K€, en réduction de 210 K€ par rapport à 2021, est annulé en consolidation via la colonne « rapprochement »,
- La colonne « Rapprochement » intègre principalement l'annulation de l'amortissement du mali technique lié à la fusion de NSC Florival avec NSC Groupe, évoquée ci-avant.

3°) Résultat net de l'ensemble consolidé : :

Le bénéfice net a augmenté de 182% en 2022 à 2 027 K€ compte tenu de l'amélioration de la rentabilité d'exploitation et après la prise en compte :

- d'une dépréciation de l'écart d'acquisition de CMT de 696 K€ qui est liée à la moindre rentabilité attendue sur la période 2022 à 2027,
- d'un résultat financier positif de 192 K€ grâce à l'incidence positive pour 180 K€ de la remontée des taux d'intérêt pour l'actualisation des passifs sociaux en fin d'exercice,
- d'un résultat exceptionnel de 1454 K€ lié à un résultat net de cession des friches détenues à Guebwiller et d'un bâtiment détenu à Vouziers,
- d'une charge nette d'impôts de 334 K€ intégrant des crédits d'impôts à hauteur de 157 K€ et une réduction de l'activation des impôts différés actif à hauteur de 252 K€.

Un produit exceptionnel de 312 K€ lié à une cession de machine amortie avait été constaté par Monomatic au 1^{er} semestre 2021.

Le secteur NSC Packaging sorti du périmètre de consolidation n'a généré aucune incidence sur le résultat de l'exercice. Concernant la filiale Pakea, le chiffre d'affaires et les composantes du résultat ont été intégrés en 2021 sur la rubrique « résultat des activités abandonnées ».

NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées à la fin de l'exercice :

- un montant de 185 K€ a été activé en immobilisations incorporelles sur l'exercice chez N.Schlumberger et concerne les projets existants.

Deux projets achevés chez ATM, dont un concerne l'ex CMT, ont fait l'objet de 182 K€ d'amortissement sur l'exercice.

NOTE 9 – IMPOTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe à ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des sociétés Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. Au 31 décembre 2022, aucune économie d'impôt n'a été constatée à ce titre.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants		
- Impôts exigibles	-239	-251
- Crédit d'impôts	157	160
Impôts différés		
- Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	177	824
- Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	-429	538
Total	-334	1 271

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Le total des IDA activables sur déficits à fin décembre 2022 a été diminué de 1 662 K€ par l'imputation sur les résultats de l'exercice des déficits reportables par Fonderie Schlumberger, Monomatic, NSC Groupe et N.Schlumberger.

Un produit et une charge ont été constatés sur l'exercice respectivement par le groupe des sociétés françaises à hauteur de +177 K€ et par SATM à hauteur de -429 K€.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité.

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	11 587	13 124
Autres IDA	1 407	1 615
Autres IDP	-818	-839
Dépréciation d'IDA	-10 381	-12 282
Solde IDA	1 795	1 618
Solde IDP	0	0
Hors groupe d'intégration fiscale :		
IDA sur déficits	91	816
Autres IDA	429	127
IDP		0
Dépréciation d'IDA	-232	-226
Solde IDA	288	717
Solde IDP	0	0
Total IDA capitalisés au bilan	2 083	2 335

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat courant	1 675	-1 075
Impôt théorique au taux national mentionné ci-dessous	-84	269
taux national applicable	25,00%	25,00%
Imputation des déficits antérieurs	84	0
Déficit reportable de l'exercice	0	-269
Crédits d'impôts	157	160
Variation d'impôts différés	-252	1 362
Impôt sur filiales étrangères	-239	-251
Produit ou charge d'impôts	-334	1 271

NOTE 10 – ECARTS D'ACQUISITIONS

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2021	Augmentation	Sortie du périmètre	Dépréciations 2022	Valeur comptable nette 31/12/2022
SATM	3 479	0	0	-696	2 783
N.SCHLUMBERGER	795		0	0	795
CMT	0	0	0	0	0
NSC Fiber to Yarn	4 274		0	-696	3 578
SCI FLORIMMO	0	71	0	-71	0
Autres	0	71	0	-71	0
Total	4 274	71	0	-767	3 578

Il existait à l'actif consolidé en début d'exercice trois écarts d'acquisition, non dépréciés à fin 2021, concernant le secteur Fiber to yarn :

- Le 1^{er} relatif à Euroschor, qui a été absorbée par N.Schlumberger, pour 795 K€ suite à la mise en intégration globale de Fiber to Yarn à compter du 16 mars 2015,
- Le 2^e induit par l'acquisition de CMT le 16 décembre 2019 par N.Schlumberger, pour 2 052 K€,
- Le 3^e concerne SATM dont l'acquisition des 30% par N.Schlumberger le 27 juillet 2020 a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition à hauteur de 1 428 K€ à fin 2020.

La valorisation de ces écarts d'acquisition se fonde sur des taux d'actualisation pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale.

Compte tenu de la fusion de CMT avec SATM, intervenue en août 2021, une seule évaluation globale de ces deux écarts d'acquisition est réalisée depuis l'arrêté des comptes annuels 2021.

Il a été procédé au 31 décembre 2022 à des tests d'évaluation afin de vérifier si la situation de marché actuelle pouvait entraîner une perte de valeur.

Concernant N.Schlumberger ex. Euroschor :

- le test réalisé a établi une valeur recouvrable au 31 décembre 2022 supérieure à la valeur comptable de 5 764 K€, en augmentation de 1 229 K€ par rapport à fin 2022,
- une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2022) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9,7%	1,0%	-2 365
Variation du CA %	2,3%	1,0%	892
% de Marge brut moyen	30,3%	1,0%	2 862

Concernant SATM et CMT :

- le test réalisé a établi une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de 696 K€ en baisse de 5 303 K€ par rapport à l'évaluation réalisée fin 2021. Cette dégradation conséquente de valorisation est liée à la révision à la baisse des perspectives de rentabilité de SATM à court-terme compte tenu :
 - de l'impact du coût de l'énergie sur l'exploitation du site de Novara,
 - de l'incidence des hausses de coûts dont la répercussion sur les prix de vente peut être réalisée avec un effet retard,
 - d'une moindre rentabilité attendue sur la vente de continus à filer de CMT.
- L'endettement de SATM restait important à fin 2022 avec pour conséquence de réduire le coût moyen pondéré du capital utilisé pour valoriser les cash-flows futurs, comme déjà précisé l'année passée. Ce coût moyen pondéré du capital a été revu à la hausse à 5,3% à fin 2022 contre 4,1% à fin 2021 afin de tenir compte de la réduction de la dette financière anticipée pour la période 2023 à 2027 et réduire la sensibilité de la modélisation financière retenue. L'impact de variation de 1% des principales hypothèses est la suivante :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2022) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	5,3%	1,0%	-1 635
Variation du CA %	6,5%	1,0%	278
% de Marge brut moyen	11,5%	1,0%	1 779

L'augmentation du taux d'intégration de la SCI Florimmo, porté de 69% à 89,06% en février 2022, a entraîné une augmentation de la situation nette négative consolidée de 71 K€. Ce montant a été déprécié à la fin du 1^{er} semestre 2022.

NOTE 11 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

1°) Valeurs brutes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. Incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2021	4 725	8 674	58 820	36 487	0	108 706
Acquisitions ou transferts	0	311	2 142	0	0	2 453
Cessions ou diminutions	0	-298	-5 198	-231	0	-5 726
Variations de périmètre	71	0	301	-53	0	319
Variations de change	0	0	101	0	0	101
Valeurs brutes au 31/12/2022	4 796	8 687	56 167	36 203	0	105 853

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2021	451	6 659	44 451	35 783	0	87 343
Dotations ou transferts	0	555	2 851	7	0	3 414
Correction des valeurs présentées antérieurement		0	-61			-61
Cessions ou diminutions	0	-571	-3 895	-65	0	-4 530
Variations de périmètre	767	0	29	-114	0	682
Variations de change	0	0	81	0	0	81
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2022	1 218	6 643	43 456	35 612	0	86 928

3°) Valeurs nettes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2021	4 274	2 016	14 369	704	0	21 363
Valeurs nettes au 31/12/2022	3 578	2 045	12 711	592	0	18 925

4°) Biens pris en crédit-bail intégrés dans les tableaux présentés ci-dessus :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2021			8 608			8 608
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2022			-4 131			-4 131
Valeurs nettes au 31/12/2022			4 478			4 478

Les variations de périmètre concernent l'augmentation du taux d'intégration de la SCI Florimmo intervenue en février 2022.

NOTE 12 – STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Matières premières et marchandises	11 960	11 988
Encours de production	6 593	3 675
Produits finis	12 690	12 056
Total brut	31 243	27 719
Dépréciations	-5 251	-6 299
Total net	25 992	21 420

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

L'augmentation des stocks des encours de production est due à la dizaine de machines à terminer consécutivement aux retards logistiques chez N.Schlumberger. Le retour à un niveau d'activité quasi-normal au 2^e semestre a permis d'utiliser une partie des stocks excédentaires et de réduire le montant des dépréciations de stocks.

NOTE 13 – Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Régimes de base : Dans certains pays, le Groupe contribue à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'évolution des salaires : 2,3% à fin 2022 contre 1,3% à fin 2021,
- Taux moyen d'actualisation : 1,51% à fin décembre 2022 contre 0,33% à fin 2021. Afin d'éviter des fluctuations trop fortes du taux d'actualisation, le groupe utilisait la moyenne journalière sur 18 mois du taux des obligations à 10 ans du secteur privé jusqu'au 30 juin 2022. Compte tenu de l'accélération récente de l'inflation, les taux journaliers des 12 derniers mois a été retenu à fin 2022 au lieu des 18 derniers mois,
- Age de départ à la retraite inchangé : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Depuis fin 2020, ce passif social n'est plus couvert par des fonds dédiés versés auprès d'assureurs.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a provisionné au passif 2 123 K€ pour les sociétés françaises afin de couvrir les indemnités de fin de carrière, comme indiqué ci-après. Les engagements totaux avec les autres filiales s'élèvent à 2 437 K€ à cette même date, montant proche de celui de fin 2021 : les départs intervenus durant l'exercice ont compensé l'accroissement de passif liée à l'incidence de l'inflation sur le taux d'évolution des salaires retenu à fin 2022.

en K€	31/12/2021	augmentation	diminution	31/12/2022
Engagement en fin de période	2 394	383	-340	2 437
Fonds	0	0	0	0
Provision au bilan	2 394	383	-340	2 437

NOTE 14 – PROVISIONS

Concernant les provisions constituées pour indemnités de fin de carrière, se référer à la note 13.

en K€	Montants 31/12/2021	Augment. exercice	diminutions ou reprises		Variation périmètre	Ecart de Change	Montants 31/12/2022
			utilisées	non util.			
Pour risques de garantie aux clients	1 024	667	-534	-206	0	0	951
Pour risques de pertes	0	0	0	0	0	0	0
Garantie sur stock	16	93	-16	0	0	0	93
Divers	367	0	-47	-198	0	8	130
Pour risques divers	383	93	-62	-198	0	8	223
Total provisions pour risques	1 407	760	-597	-404	0	8	1 174
<i>Montages à effectuer</i>	317	475	-310	0	0	0	481
Pour charges techniques	317	475	-310	0	0	0	481
Intégration fiscale	0	0	0	0	0	0	0
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Frais de foires	0	0	0	0	0	0	0
Médailles du travail	115	102	-94	0	0	0	124
Autres Charges	-5	5	-4	0	0	0	-3
Provisions pour charges diverses	111	108	-98	0	0	0	121
Charges CASA	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations et mobilita	0	0	0	0	0	0	0
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour IFC	2 066	383	-319	-7	0	0	2 123
Indemnités de départ (TFR)	328	0	-14	0	0	0	314
Pour charges de fin de carrière	2 394	383	-333	-7	0	0	2 437
Total provisions pour charges	2 821	965	-741	-7	0	0	3 039
Total provisions pour risques et charges	4 228	1 726	-1 337	-411	0	8	4 213
Impôt différé passif	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS	4 228	1 726	-1 337	-411	0	8	4 213

NOTE 15 – ECHEANCIER DES PASSIFS

en K€	31/12/2022				31/12/2021			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	0			0	0			0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	3 476	9 523	0	12 999	3 385	13 470	150	17 005
Emprunts auprès des sociétés apparentées	0			0	0			0
Emprunts et dettes financières diverses	7	516		523	530			530
Crédits-baux	791	1 776	724	3 291	998	2 247	809	4 053
Avance conditionnées	0			0	0			0
Concours bancaires et mobilisation créances	2 745			2 745	1 315			1 315
Emprunts et dettes financières	7 019	11 815	724	19 558	6 227	15 716	959	22 902
Dettes fournisseurs	9 082			9 082	5 110			5 110
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	9 082	0	0	9 082	5 110	0	0	5 110
Avances et acomptes reçus	12 899			12 899	6 905			6 905
Dettes fiscales et sociales	5 674			5 674	5 872			5 872
Autres dettes	1 645			1 645	1 795			1 795
Impôts courants	220			220	9			9
Produits constatés d'avance	99			99	57			57
Autres dettes et comptes de régul.	20 538	0	0	20 538	14 639	0	0	14 639
TOTAL DETTES	36 639	11 815	724	49 178	25 976	15 716	959	42 652

Le total des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2022 est principalement constitué :

- En France, auprès d'établissements français :
 - du solde de 1 315 K€ d'un emprunt souscrit en novembre 2019 pour l'acquisition de CMT,
 - du solde de 2 875 K€ sur 2 emprunts souscrits en février et avril 2020 auprès de Bpifrance,
 - du solde de 2 777 K€ sur trois prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 1 000 K€ accordés en août et en septembre 2020 par les 3 banques du pool bancaire de la société,
 - de trois autres prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 1 000 K€ accordés en septembre 2021 par les 3 banques du pool bancaire de la société,
 - du solde de 953 K€ sur un prêt de l'Etat octroyé par Bpifrance de 1 000 K€ accordé en septembre 2021 en complément des 3 prêts mentionnés ci-avant,
 - de crédits-baux concernant du matériel de production et un bâtiment administratif chez N.Schlumberger pour respectivement 839 K€ et 1 221 K€,
 - d'un crédit-bail chez SCI Florimmo sur un local loué à Guebwiller à hauteur de 1 066 K€.
- En Italie, auprès de banques de la péninsule :
 - pour SATM : de lignes de crédit court-terme à hauteur de 2 552 K€, en augmentation de 1 376 K€ sur l'exercice afin de financer le BFR, et de 3 emprunts moyen-terme pour 1 490 K€,
 - pour l'ex CMT : du reliquat de 3 emprunts moyen-terme pour 428 K€.

Les emprunts sont tous effectués en euros et réalisés pour une large partie à taux fixe, notamment les prêts garantis par l'Etat.

NOTE 16 – ECHEANCIER DES CREANCES

en K€	31/12/2022						31/12/2021					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net
Clients et comptes rattachés	14 179			14 179	-939	13 240	9 488			9 488	-818	8 670
Clients et cptes rattachés	14 179	0	0	14 179	-939	13 240	9 488	0	0	9 488	-818	8 670
Avces et acptes versés	748			748	0	748	805			805	0	805
Autres créances	1 964			1 964	-33	1 931	833			833	-33	800
Cptes courants débiteurs	138			138	0	138	13			13	0	13
Impôts	772			772	0	772	1 566			1 566	0	1 566
Charges constatées d'avance	403			403	0	403	257			257	0	257
Impôts différés - Actif	453	1 882	10 648	12 984	-10 900	2 083	453	1 882	12 508	14 843	-12 508	2 335
Autres créances	4 478	1 882	10 648	17 009	-10 934	6 075	3 928	1 882	12 508	18 318	-12 541	5 777
Total	18 657	1 882	10 648	31 188	-11 873	19 315	13 416	1 882	12 508	27 806	-13 359	14 447

NOTE 17 – TRESORERIE ET PLACEMENTS

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Comptes courants	10 820	10 353
Placements:		
Comptes à terme	1 730	1
Contrats de capitalisation	1 239	1 224
Fonds obligataires	5 000	5 000
Fonds à orientation monétaire	0	0
Comptes de dépôt	0	0
Total en K€	18 789	16 578

Les contrats de capitalisation sont composés principalement de fonds constitués en Euro.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

en K€	Total	Montant provision	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	2 389	2 389	0

en K€	Total		dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	1 183	0	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	1 428	1 500	0	0
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	0	2 450	0	0
Engagements d'achats	0	240	0	0
Engagements financiers	2 611	4 190	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle	Montant Garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorp.	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	1 029	0	0	0	0
Dettes financières < à 1 an	399	0	0	0	0
Dettes d'exploitation > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation < à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses < à 1 an	0	0	0	0	0

Les avals, cautions et garanties donnés comprennent :

- une garantie donnée par NSC Groupe sur un crédit-bail immobilier accordé par Alsabail à la SCI Florimmo pour 897 K€,
- des garanties émises auprès de banques au titre des cautions de restitution d'acomptes et de bonne fin délivrées par ces banques auprès de clients de N.Schlumberger et de Monomatic.

Les hypothèques, nantissement et autres suretés donnés comprennent :

- un nantissement partiel d'un contrat de capitalisation à hauteur de 1 315 K€ en garantie d'un emprunt bancaire contracté fin 2019 afin de financer l'acquisition de CMT,
- des suretés données à 4 banques en garantie d'emprunts contractés par Fonderie Schlumberger, Monomatic, N.Schlumberger en couverture de lignes d'emprunt à court terme.

Les hypothèques, nantissement et autres suretés reçus comprennent :

- un nantissement de fonds de commerce pour 2 486 K€ et une hypothèque sur un ensemble immobilier pour 1 500 K€ donnés par Pakea à NSC Groupe.

NOTE 19 – LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	Mère		Autres
N.Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Billion Tact Holdings (BTH)	Hong Kong	60%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Zhangjiagang Lucky Tide Global Trading Co (ZLTGT)	Chine	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machine	Italie	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Fonderie Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fonderie
Monomatic	France	100%	Globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	Globale	Filiale	Autres
Servitex (1)	Uruguay	100%	Globale	Filiale	Autres
SBA (1)	Belgique	100%	Globale	Filiale	Autres
SCI Florimmo	France	89%	Proportionnelle	Filiale	Autres

NSC Packaging et Pakea ne sont plus intégrées dans le périmètre de consolidation.

Le pourcentage de contrôle de la SCI Florimmo a été porté de 69% à 89,06% à compter du 14 février 2022.

NOTE 20 – DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin dernier a décidé de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2022.

NOTE 21 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Le séisme qui a frappé essentiellement la Turquie au début du mois de février pourrait entraîner des reports de commandes, voire des annulations, durant l'exercice sachant que le carnet des commandes de machines livrables dans ce pays par les sociétés du secteur Fiber to yarn s'élevait à 10,5 M€ au 1^{er} janvier.

Les filiales de Fiber to yarn et Monomatic continuent à faire face à des difficultés d'approvisionnement, notamment de composants électroniques et de moteurs. La politique tarifaire mise en place devrait limiter fortement l'érosion des marges sur les affaires à réaliser et à facturer en 2023.

NOTE 22 – RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2022	2021
Résultat par action (€)	4,42 €	1,66 €
Résultat dilué par action (€)	4,42 €	1,66 €
Résultat de base et dilué (K€)	1 843	694
Nombre d'actions de base	461 427	461 427
Nombre d'actions dilué	461 427	461 427

Le capital est composé de 461 427 actions entièrement libérées de nominal 16 € et ouvrant droit au dividende. Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31 décembre 2022, 351 699 actions sont à droit de vote double contre 351 629 à fin 2021.

Au 31 décembre 2022, NSC Groupe détenait 44 424 titres en autocontrôle. Ces titres sont neutralisés pour le calcul du résultat par action.

NOTE 23 – EFFECTIFS

en ETP	2022				2021			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	27	14	11	52	16	14	23	53
Fonderie Schlumberger	2	11	31	43	1	11	31	43
FTY (**)	39	98	144	280	41	91	128	260
Total	68	122	186	376	58	116	182	356

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés Monomatic, NSC Groupe et NSC USA.

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberger, SATM, Seydel, CMT et ZLTGT.

(***) Les sociétés Pakea et NSC Packaging sont en cours de liquidation judiciaire.

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées.

NOTE 24 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 s'est élevé à 100 K€.

Durant l'année 2022, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du groupe s'est élevé à 473 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants comptabilisés en charges en 2022 sont les suivants:

en K€	2022				2021			
	Mazars	SFR	Autres	Total	Mazars	SFR	Autres	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	84	50	0	134	80	50	0	130
Services autres que la certification des comptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	84	50	0	134	80	50	0	130

B – COMPTES SOCIAUX

I - Bilan au 31 décembre 2022

II - Compte de résultat

III - Projet d'affectation du résultat

IV - Tableau de financement

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables

Note 2. – Faits marquants

Note 3. – Analyse des résultats

Note 4. – Etat de l'actif immobilisé

Note 5. – Impôt

Note 6. – Trésorerie à court terme

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

Note 8. – Provisions pour risques et charges

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées

Note 11. – Transactions avec les parties liées

Note 12. – Comptes de régularisation

Note 13. – Engagements hors bilan

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Note 16. – Litiges

Note 17. – Société consolidante

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture

Note 19. – Effectif de la société

Note 20. – Renseignements concernant les filiales

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF (en €)	31/12/2022			31/12/2021
	Montant brut	Amort. ou dépréciations	Net	Net
Brevets, logiciels et progiciels	69 780	69 780	0	1 138
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	69 780	69 780	0	1 138
Terrains	2 091 101	288 607	1 802 494	2 837 638
Constructions	15 322 966	13 711 903	1 611 063	2 376 796
Installations techniques et outillages industriels	0	0	0	3 673
Autres immobilisations corporelles	100 440	93 394	7 046	12 969
Immobilisations corporelles	17 514 508	14 093 905	3 420 603	5 231 076
Participations	65 418 424	32 497 928	32 920 496	31 952 277
Créances rattachées à des participations	5 972 452	5 346 393	626 058	261 086
Titres immobilisés	2 432	0	2 432	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	3 134 751	1 142 952	1 991 799	2 165 808
Immobilisations financières	74 528 059	38 987 274	35 540 785	34 379 171
ACTIF IMMOBILISE	92 112 347	53 150 959	38 961 388	39 611 385
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	299	0	299	0
Créances clients et comptes rattachés	519 950	250 734	269 216	346 695
- Créances sur cash pool groupe	206 000	206 000	0	0
- Autres créances	336 650	33 250	303 400	33 120
- Autres créances fiscales et sociales	8 868		8 868	43 465
- Créance d'IS sur l'Etat	766 035		766 035	1 554 758
Autres créances	1 317 553	239 250	1 078 303	1 631 343
Créances	1 837 503	489 984	1 347 519	1 978 038
Valeurs mobilières de placement	7 866 514	0	7 866 514	6 224 312
Disponibilités	2 284 044	0	2 284 044	3 663 631
Disponibilités	10 150 558	0	10 150 558	9 887 943
Charges constatées d'avance	535	0	535	1 964
ACTIF CIRCULANT	11 988 894	489 984	11 498 910	11 867 945
Ecarts de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	104 101 241	53 640 942	50 460 299	51 479 330

Bilan au 31 décembre 2022

<i>PASSIF (en €)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capital	7 382 832	7 382 832
Primes d'émissions, de fusions ...	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	43 917 099	43 917 099
Report à nouveau	-24 635 853	-23 705 378
Résultat de l'exercice	1 358 783	-930 475
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	28 912 862	27 554 079
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	0	198 214
Provisions pour charges	115 511	94 166
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	115 511	292 380
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 924 909	14 054 017
Concours bancaires courants	188 307	130 289
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	<i>5 614 751</i>	<i>5 852 097</i>
<i>Compte courant créditeur</i>	<i>2 622 066</i>	<i>1 289 851</i>
Emprunts et dettes financières divers	8 236 817	7 141 948
Emprunts et dettes financières	19 350 033	21 326 254
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 739	373 736
Dettes fiscales et sociales	672 110	636 335
IS Intégration fiscale	165 498	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
<i>Autres dettes</i>	<i>82 199</i>	<i>57 214</i>
<i>Compte courant IF créditeur</i>	<i>998 128</i>	<i>1 208 011</i>
Autres dettes	1 080 327	1 265 225
Autres dettes	1 917 935	1 901 560
Produits constatés d'avance	33 220	31 321
DETTES	21 431 926	23 632 871
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	50 460 299	51 479 330

II - Compte de résultat

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Ventes	0	0
Prestations de services	1 593 050	1 545 782
Chiffre d'affaires	1 593 050	1 545 782
Transfert de charges	0	0
TdC autres charges externes	78 249	117 071
TdC Impot et taxe	85 767	71 194
TdC charges de personnel	174	0
TdC autres charges	48 582	23 622
Reprise provision pour risques & charges	567 562	144 348
Reprise prov. sur stock	0	0
Reprise prov. sur créance	0	15 488
Reprise provisions sur immobilisations	199 851	33 331
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	980 185	405 054
Autres produits	784	596
Produits d'exploitation	2 574 018	1 951 433
Achats de sous-traitance	-10 284	0
Achats non stockés: Matières et fournitures	-37 711	-29 620
Services extérieurs: Autres services	-637 135	-638 051
Impôts, taxes et versements assimilés	-234 963	-240 534
<i>Salaires et traitements</i>	-709 671	-710 440
<i>Interessement</i>	0	0
Salaires et traitements	-709 671	-710 440
Charges sociales	-421 695	-393 793
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-757 781	-1 046 968
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	0	0
Dotations aux dépréciations des créances	0	-30 799
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-27 911	-8 790
Autres charges d'exploitation	-110 156	-110 026
Charges d'exploitation	-2 947 308	-3 209 019
Résultat d'exploitation	-373 289	-1 257 587
Produits des participations	10 220	0
Produits des autres créances	14 454	24 230
Intérêts et produits assimilés	0	952
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	1 203 232	1 450 009
Produits financiers	1 227 936	1 475 190
Intérêts et charges assimilés	-264 896	-280 206
Différences négatives de change	0	0
Moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<i>Dotations aux Provisions sur Titres</i>	-342 307	-558 021
<i>Dot. prov. Créances financières</i>	0	-737
<i>Dotations aux Prov./Actifs Trésorerie Fin.</i>	0	0
<i>Dotations aux Provisions sur Créances Fin.</i>	0	-309 364
Dotations aux provisions	-342 307	-868 122
Charges financières	-607 203	-1 148 328
Résultat financier	620 733	326 862
Résultat courant avant impôts	247 443	-930 725
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits des cessions d'actifs	2 600 025	250
Produits exceptionnels	2 600 025	250
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	0	0
- sur cession d'actifs	-1 323 188	0
Charges exceptionnelles	-1 323 188	0
Résultat exceptionnel	1 276 837	250
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-165 498	0
Total des produits	6 401 979	3 426 872
Total des charges	-5 043 197	-4 357 347
Résultat de l'exercice	1 358 783	-930 475

III - Projet d'affectation du résultat

En 2022, la société NSC Groupe a enregistré un bénéfice net de 1 358 783 € à comparer à une perte nette de 930 475 € en 2021.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2022 de ne verser aucun dividende au titre de cet exercice.

	en €
Report à nouveau antérieur	-24 635 852,62
Résultat de l'exercice	<u>1 358 782,73</u>
Bénéfice distribuable	-23 277 069,89
Total du dividende à distribuer	<u>0,00</u>
Report à nouveau	-23 277 069,89

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2022	2021	2020	2019
	Proposition			
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	461 427	461 427	461 427	461 427
Dividende distribué par action	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - Tableau de financement

en k€	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2021
Résultat net	1 359	-930
Flux de résultat sans incidence trésorerie	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	1 128	1 955
Reprise de provisions	-1 971	-1 643
Résultat de cessions d'immobilisations	-1 277	0
Marge brute d'autofinancement après impôts	-761	-619
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	632	717
Variation des dettes d'exploitation	-225	71
Variation du besoin en fonds de roulement	407	788
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	-354	169

Incorporelles	0	0
Corporelles	-70	0
Financières	337	0
Opérations d'investissement	268	0
Incorporelles et corporelles	2 600	0
Financières	0	0
Produits de cession des actifs	2 600	0
Acquisitions de titres de participation	-275	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	2 593	0

Variation des dettes financières nettes	1 490	-1 890
Souscription d'emprunts	0	4 554
Remboursement d'emprunts	-3 466	-2 694
Variation des Autres fonds propres	0	926
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	-1 976	896

Ecarts de conversion	0	0
----------------------	---	---

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	263	1 065
TRESORERIE A L'OUVERTURE	9 888	8 823
TRESORERIE A LA CLOTURE	10 151	9 888

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables :

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire,
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire,
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire.

2. Titres de participation.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres des filiales est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cession sont calculées selon la méthode du «coût moyen pondéré».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions en auto-détention.

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion actif ou passif », selon le cas. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs.

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts.

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;

- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits;
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux;
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite.

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier. Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°15 pour plus de détail.

Note 2. – Faits marquants:

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

La reprise des ventes constatée en 2021 s'est confirmée en 2022 :

- Les prises de commandes de l'exercice ont été satisfaisantes pour l'ensemble des filiales qui ont retrouvé ou dépassé les niveaux d'avant la crise de 2020,
- Le regain d'activité du secteur Fiber to yarn est resté concentré sur l'acrylique pour tapis/ameublement et sur le fil tricot, notamment pour la Turquie et l'Iran. Malgré une commande significative reçue en toute fin d'année par SATM du principal peigneur chinois, le fil tissé « habillement formel » n'a pas redémarré en Asie. La reprise des investissements en Chine a été freinée par la libération tardive de la libre circulation des personnes et des marchandises. L'activité des pièces de rechanges est restée bien orientée avec des taux d'utilisation des usines satisfaisants,
- Les entrées de commandes de la Fonderie sont restées soutenues, malgré de légers fléchissements constatés au début du printemps et sur une courte période en fin d'année,
- Monomatic avait enregistré quelques commandes significatives fin 2021 / début 2022 plusieurs projets « grande laize » et cette trajectoire positive s'est poursuivie durant le premier semestre. La hausse des prix de l'énergie a entraîné au 2e semestre des retards de prise de décision par nos clients. La demande de modernisation d'anciennes machines en service est restée importante.

Persistance des difficultés d'approvisionnement et incidence des hausses de coûts subies :

- Comme annoncé précédemment, l'ensemble des activités a fait face à des perturbations logistiques et à des hausses de coûts très importantes que le conflit en Ukraine a amplifiées momentanément,
- Ces difficultés logistiques et d'approvisionnement, notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn et aux machines vendues par Monomatic, ont entraîné des retards de facturation tout au long de l'année. Au 31 décembre, une dizaine de machine n'a pu être livrée par N.Schlumberger et par SATM pour 3,3 M€,
- Des initiatives de sécurisation des approvisionnements et de minimisation des hausses de coûts ont été mises en place et la politique tarifaire adaptée depuis l'automne 2021. Malgré ces initiatives, une érosion des marges de 2,5 M€ a été constatée sur les affaires facturées au grand export par N.Schlumberger et par SATM principalement sur le 2e semestre. Une part conséquente des achats pour ces affaires a subi le pic des hausses de coûts induit par le conflit Ukrainien,
- Suite à la forte augmentation des coûts des matières et matériels achetés, une provision pour hausse des prix a été constituée chez Fonderie Schlumberger, N.Schlumberger et Monomatic à hauteur respectivement de 0,13 M€, 0,90 M€ et 0,02 M€. Ces charges exceptionnelles ont permis de réduire globalement la charge d'impôt sur les sociétés pour 2022 de 0,13 M€.

Le flux de trésorerie d'exploitation des comptes consolidés a progressé de 20% en 2022 à 4,6 M€:

- La marge brute d'autofinancement a progressé de 71% en 2022. Malgré la dizaine de machines non livrées fin 2022, la variation du fonds de roulement est restée positive en 2022 grâce à une gestion rigoureuse du BFR et à une augmentation conséquente des acomptes perçus des clients. Le fonds de roulement devrait néanmoins peser sur l'exploitation en 2023,
- Au 31 décembre 2022, la trésorerie consolidée, nette des dettes financières à moins d'un an, s'élevait à 11,8 M€ contre 10,4 M€ au 31 décembre 2021.

L'ensemble des friches industrielles détenues à Guebwiller a été cédé en novembre 2022 :

- L'ensemble des friches et terrains détenus par NSC Groupe à Guebwiller été cédé le 13 novembre 2022 à la ville de Guebwiller via l'Etablissement public foncier d'Alsace. La vente, d'un montant de 2,5 M€ a été encaissée à hauteur de 2,2 M€ en décembre et le solde en janvier,

- o Par ailleurs, un bâtiment ex NSC Packaging à Vouziers, qui restait détenu par NSC Groupe, a été cédé en mai pour 0,1 M€.

Note 3. – Analyse des résultats :

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'exploitation	-373	-1 258
Résultat financier	621	327
Résultat courant avant impôts	247	-931
Résultat exceptionnel	1 277	0
Impôts	-165	0
Résultat net	1 359	-930

Un résultat net positif de 1 359 K€ a été constatée sur l'exercice, en nette amélioration par rapport à la perte enregistrée en 2021. Un résultat exceptionnel a été enregistré suite à la cession de l'ensemble des friches industrielles et terrains détenus à Guebwiller ainsi qu'à la cession d'un bâtiment détenu à Vouziers.

1. Résultat d'exploitation

Une perte d'exploitation de 373 K€ a été constatée sur l'exercice contre une perte de 1 258 K€ en 2021. Cette amélioration est liée à une reprise de provision sur la cession d'un bâtiment ex. NSC Packaging situé à Vouziers pour 180 K€ et à une moindre dotation aux amortissements d'un mali technique affecté aux immeubles lié à la fusion en 2017 de NSC Florival avec NSC Groupe pour 210 K€.

2. Les produits et charges financières

Charges financières		Produits financiers	
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant
Dotation financières aux amortissements et provisions	342 (1)	Autres intérêts et produits assimilés	25
Intérêts et charges assimilées	265 (2)	Reprises sur prov. et transfert de charges	1203 (3)
Différences négatives de change	0	Différences positives de change	0
Autres charges financières	0	Produits nets sur cession de Valeurs mobilières de plac.	0
Total des charges financières	607	Total des produits financiers	1 228

(1) Correspond aux provisions sur titres pour 275 K€ et sur le compte courant pour 67 K€ de la SCI Florimmo.

(2) Comprend les intérêts des emprunts pour 209 K€ et sur les comptes courants de trésorerie pour 56 K€.

(3) Comprend les reprises de provisions sur la SCI Florimmo pour 198 K€, sur les Indemnités de fin de carrière de 9 K€ et sur les titres auto détenus de 28 K€ ainsi que les reprises de provisions sur les titres NSC USA pour 205 K€ et Fonderie pour 763 K€.

Evolution des dépréciations nettes de titres des filiales sur les 2 derniers exercices :

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Fonderie	-763	-487
Monomatic		1 196
NSC USA	-206	254
Sci Florimmo	275	0
Total	-693	963

3. Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		Renvois
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1323 (4)	Produits de cession d'éléments d'actif	2600 (4)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Dotation aux amortissements et provisions	0	Reprise sur provisions et transferts de charges	0	
Total des charges exceptionnelle	1 323	Total des produits exceptionnel	2 600	

(4) Produit des cessions des friches industrielles de Guebwiller pour 2 500 K€ et d'un bâtiment à Vouziers pour 100 K€

Note 4.- Etat de l'actif immobilisé :

Montants bruts

en milliers d'euros	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions / Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Immobilisations incorporelles *	70	0	0	70
Immobilisations corporelles	21 894	70	4 449	17 515
Immobilisations financières	74 590	318	380	74 528
Av. et acptes / immo.incorp. *	0	0	0	0
Av et acptes sur immo. Corp.	0	0	0	0
Total	96 554	387	4 829	92 112

Flux des amortissements et provisions

en milliers d'euros	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	69	1	0	70
Fonds commercial	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	9	1	10	0
Autres immobilisations corporelles	16 655	756	3 316	14 094
Autres immobilisations financières	40 211	342	1 566	38 987
Total	56 943	1 100	4 892	53 151

en milliers d'euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2021	65 143	-33 191	31 952
Augmentations	275		275
Diminutions	0		0
Dotations et reprises de dépréciations		693	693
Valeurs 2022	65 418	-32 498	32 920

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 20.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 3.2.

Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	en début d'exercice	Augmen-tations	Diminutions	en fin d'exercice
Titres en auto-détention bruts	3 037	0	0	3 037
Dépréciation	-1 171	28	0	-1 143
Titres en auto-détention nets	1 866	28	0	1 894
Prêts aux filiales bruts	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	300	0	202	98
Dépréciation	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements nets	300	0	202	98
Autres immobilisations financières nettes	0	0	0	0
Total autres immo. financières	2 166	28	202	1 992

Note 5. – Impôt :

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. Le taux d'impôt retenu est de 25%.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31 décembre 2022 s'élevait à 65 081 K€ dont 34 275 K€ pour la société NSC Groupe.

Pour l'exercice 2022, une charge d'impôt de 165 K€ a été enregistrée et qui correspond à l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale.

Note 6. – Trésorerie à court terme :

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	2 284	3 664
Valeurs mobilières de placement	7 867	6 224
Trésorerie active	10 151	9 888
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	2 639	2 481
Autres dettes financières à court terme	3 862	3 596
<i>dont : dettes rattachées à des participations</i>	<i>-0</i>	<i>0</i>
<i>trésorerie des filiales centralisée</i>	<i>2 622</i>	<i>1 290</i>
<i>Intégration fiscale</i>	<i>156</i>	<i>1 208</i>
Trésorerie passive	6 500	6 078
Trésorerie nette	3 650	3 810
Trésorerie nette des dettes bancaires CT	7 512	7 407
Augmentation du cash pooling et autres C/C	1 332	451

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres :

a) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 7 382 832 € et est composé de 461 427 actions d'un nominal de 16€.

b) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en milliers d'euros	Ouverture	Dimin. Capital	Augment. Capital	Augmt.	Diminut.	Affectat. Résultat N-1	Clôture
Capital	7 383	0	0	0	0	0	7 383
Primes d'émission, fusion, app	0	0	0	0	0	0	0
Réserve légale	890	0	0	0	0	0	890
Réserves statutaires & contrac	0	0	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0	0	0
Autres réserves	43 917	0	0	0	0	0	43 917
Report à nouveau	-23 705	0	0	0	0	-930	-24 636
Résultat	-930	0	0	1 359	0	930	1 359
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0	0
Distribution mise en paiement	0	0	0	0	0	0	0
Total	27 554	0	0	1 359	0	0	28 913

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en report à nouveau.

Note 8. – Provisions pour risques et charges :

en milliers d'euros	n° renvoi	Montant en début d'exercice	Augmentation ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Risque export moyen terme	(3)	0	0	0	0	0
Provisions réglementées		0	0	0	0	0
Pertes de change	(2)	0	0	0	0	0
Provisions ayant supporté l'impôt		0	0	0	0	0
Litiges commerciaux	(1)	0	0	0	0	0
Garantie donnée aux clients	(1)	0	0	0	0	0
Provision pour risques divers	(1)	198	0	0	198	0
Pertes à terminaison	(3)	0	0	0	0	0
Provisions pour risques		198	0	0	198	0
Frais de montage à effectuer	(1)	0	0	0	0	0
Médailles du travail	(1)	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de carrière	(1)	94	28	0	7	116
Charges d'exploitation	(1)	0	0	0	0	0
Provisions pour charges		94	28	0	7	116
Dépréciation Fonds de commerce		0	0	0	0	0
Dépréciation immo. financières	(2)	33 191	275	968	0	32 498
Dépréciation des actifs financiers	(2)	7 020	67	598	0	6 489
Dépréciation des stocks	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des VMP	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des comptes clients	(1)	490	0	0	0	490
Provisions pour dépréciations		40 701	342	1 566	0	39 477
Total des provisions		40 993	370	1 566	205	39 593
Dont dotations et reprises						
- Exploitation	(1)		28	363	205	
- Financières	(2)		342	1 203	0	
- Exceptionnelles	(3)		0	0	0	

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice :

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	520		520	0	0
Autres créances d'exploitation	1 318	(1)	1 040	277	0
Total des créances	1 838		1 560	277	0

(1) Concernent pour l'essentiel des crédits d'impôts à recevoir pour 856 K€ et une créance sur cessions d'immobilisations pour 300 K€.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 925	(1)	2 450	8 474	0
Autres emprunts et dettes financières	188	(2)	188	0	0
Dettes rattachées à des participations	5 615	(3)	-0	5 534	81
Comptes courants cash pool	2 622	(4)	2 622	0	0
Intégration fiscale	998	(5)	156	842	0
Avances et acompte reçus sur commande	0		0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131		131	0	0
Dettes fiscales et sociales	672	(6)	672	0	0
IS Intégration fiscale	165		165	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0		0	0	0
Autres dettes d'exploitation	82		82	0	0
Produits constatés d'avance	33		33	0	0
Total des emprunts et dettes	21 432		6 500	14 851	81

(1) Comprend un emprunt Caisse d'Epargne de 2019 pour 1 315 K€, de deux emprunts BPI de 2020 pour 2 875 K€, de trois PGE de 2020 pour 2 778 K€ contractés auprès de nos trois banques, d'un prêt BPI France de 2021 de 952 K€ et de trois nouveaux PGE contractés en 2021 auprès de nos trois banques pour 3 005 K€.

(2) Concerne les concours bancaires pour 183 K€ et les intérêts courus pour 5 K€.

(3) Concerne, les dettes rattachées à des participation, à savoir: N.Schlumberger 4 334 K€, Seydel 1 100 K€, Monomatic 100 K€ ainsi que des dépôts et cautionnements reçus pour 81 K€.

(4) Concerne, la remontée des soldes de trésorerie via le cash pool : N.Schlumberger 1 609 K€, Monomatic 159 K€ et Fonderie 338 K€ et d'un apport en compte courant de Alsapar de 516 K€.

(5) Concerne Monomatic 544 K€, NSC Packaging 233 K€, Pakea 246 K€ et N. Schlumberger 40 K€.

(6) Concerne les organismes sociaux pour 132 K€, les congés à payer pour 127 K€, de la TVA pour 190 K€ et des provisions salariales pour les parts variables de 223 K€.

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées :

en milliers d'euros		Montants nets
Poste du bilan *	Participations	32 920
	Créances rattachées à des participations	626
	Prêts	0
	Avances et acomptes reçus	0
	Créances clients et comptes rattachés	234
	Autres créances	206
	Emprunts & Dettes financières divers	-5 582
	Avances et acomptes versés sur commandes	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-40
	Comptes courants d'intégration fiscal	-603
Autres dettes	-2 106	
Poste du résultat	Produits des participations	10
	Autres produits financiers	0
	Variation de provisions sur titres	693
	Variation des provisions sur créances	0
	Autres charges financières	-56

* Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat

Note 11. – Transactions avec les parties liées :

Aucun dividende n'a été reçu ou versé en 2022.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 14 de cette annexe.

Note 12. – Comptes de régularisation :

en milliers d'euros	31/12/2022
Les charges constatées d'avance	1
Les produits constatés d'avance	33
Les charges à payer	502
- Congés payés	88
- Factures fournisseurs non parvenues	87
- Charges de personnel	152
- Taxes	71
- Divers	63
- Charges sociales sur congés payés	40
- Charges à payer Etat	1
- Intérêts à payer	0
Les produits à recevoir	0
- Factures à établir	0
- Autres produits à recevoir	0
- Intérêts à recevoir	0

Note 13. – Engagements hors bilan :

en milliers d'euros

31/12/2022

Engagements donnés :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	1 000 (1)
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	1 315 (2)
Garantie d'actifs et de passifs	0
Engagements portant sur les titres	0
Total des engagements donnés	2 315

Engagements reçus :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	0
Abandon de créances - Retour meilleure fortune	2 450
Hypothèques, nantissements	1 500
Engagements d'achats	240 (3)
Engagements d'achats de titres	0
Garantie d'actifs et de passifs	0
Total des engagements reçus	4 190

Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	1 029
Dettes financières à moins d'un an	286
Total garantis par des sûretés réelles	1 315

Montants des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	0
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	0

(1) Correspond à une caution donnée à Alsabail pour 897 K€ et une délégation de créance sur un contrat de capitalisation donnée à la Caisse d'Epargne en garantie d'un prêt de 2 000 K€ pour un montant restant de 78 K€.

(2) Se rapporte principalement à des emprunts souscrits et mentionnées en Note 9

(3) Concerne la SCI Florimmo

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale :

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 s'élève à 100 K€.

Durant l'année 2022, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 473 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi :

Les engagements relatifs aux d'indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. A la clôture, les engagements sont de 116 K€ et le montant du fonds d'assurance a été intégralement consommé à fin 2020 suite au départ en retraite du président sortant.

La provision de 116 K€ inscrite au bilan de clôture a été actualisée selon les principales hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,51% contre 0,33% à fin 2021,
- Taux d'augmentation des salaires : 1,70% contre 1,10% à fin 2021,

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux de marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

Note 16. – Litiges :

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes sociaux de l'exercice.

Note 17. – Société consolidante :

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement particulier n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes 2022.

A la date d'arrêté des comptes, la société disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Note 19. – Effectif de la société :

L'effectif de la société est de 5 personnes au 31 décembre 2022.

Note 20. – Renseignements concernant les filiales :

en milliers d'euros

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice net ou perte nette	Dividendes encaissés en 2021 par NSC Groupe
N. Schlumberger	3 430	22 988	100,0%	25 943	25 943	0	33 758	212	0
Monomatic	1 000	1 916	100,0%	3 356	3 356	0	6 358	362	0
NSC USA	2 503	-763	100,0%	2 902	1 739	0	4 441	112	0
Pakea	306	-696	100,0%	16 731	0	294	0	0	0
SBA	19	-205	99,9%	19	0	206	0	0	0
Servitex	2	-12	99,9%	31	0	0	0	0	0
NSC Packaging	50	-4 119	100,0%	13 593	0	4 985	0	0	0
Fonderie	1 200	1 034	100,0%	2 464	1 882	274	10 123	228	0
SCI Florimmo	425	-492	89,1%	378	0	419	60	-55	0
TOTAL				65 418	32 920	6 178			0

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années :

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 060	2 088	1 914	1 546	1 593
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	422	272	-1 001	-619	516
Impôts sur les bénéfices	636	464	0	0	0
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 837	-15 743	-4 435	-930	1 359
Résultat distribué	1 038	0	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,29 €	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-8,32 €	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	10,0	7,7	6,5	5,2	5,0
Montant de la masse salariale	1 078	1 037	1 155	710	710
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	577	556	479	359	394
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 3 578 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon des modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 6°) c) Ecarts d'acquisition » et « Note 10 – Ecarts d'acquisitions ».

Nous avons examiné la mise en œuvre de ces modalités, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées, contrôlé leur traduction comptable et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits reportables

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 2 083 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 11°) Impôts », « Note 2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations – 6°) Impôts différés » et « Note 9 – Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 24 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe intitulées :

- « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation »
- « Note 3 – Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers »
- « Note 4 – État de l'actif immobilisé »
- « Note 20 – Renseignements concernant les filiales »

exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances en comptes courants sur ces filiales, et les données chiffrées afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 24 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars
Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES Sprl

Convention de compte courant

Votre Conseil d'Administration a donné son aval le 1er décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2012.

Selon un avenant du 14 septembre 2012, approuvé par votre Assemblée Générale du 31 mai 2013, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds.

5 avenants successifs conclus en date du 1er juillet 2014, du 2 décembre 2016, du 5 décembre 2018, du 4 décembre 2019, et du 31 juillet 2021, ont été conclus afin de prolonger la durée de cette convention.

Selon avenant du 12 décembre 2022, autorisé par votre Conseil d'administration du 9 décembre 2022, votre société a prolongé cette convention de compte courant au 11 décembre 2023.

Le conseil a motivé cette décision par le fait que la liquidation de cette filiale sans activité depuis plusieurs années est retardée par les conditions de formalismes requises en Belgique.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 206 000 € débiteur.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ CIVILE ALSAPAR

Convention de compte courant bloqué

Selon convention en date du 16 septembre 2021 autorisée par votre Conseil d'Administration du 15 septembre 2021, votre actionnaire ALSAPAR consent à fournir une avance en compte courant bloquée de 500 000 € pour une durée de 6 ans, au taux EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 1,0 % (plancher 0 %).

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 500 000 €.

Les intérêts comptabilisés en charges s'élèvent à 14.457 €.

SCI FLORIMMO

Convention de compte courant

En date du 7 décembre 2017, votre société a conclu avec la SCI FLORIMMO une convention de compte courant rémunéré au taux annuel fixe de 3 %, portant sur un montant de 320 000 €.

Selon avenant n° 1 du 3 décembre 2018, autorisé par votre Conseil d'Administration le même jour, le montant de la convention de compte courant a été porté de 320 000 € à 450 000 €, au taux d'intérêt de EURIBOR 1 mois (plancher 0 %) + 2,0 %, avec effet différé au 1er septembre 2019.

Selon avenant n° 2 du 7 décembre 2020, autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2020, le montant de la convention a été porté de 450 000 € à 500 000 € au même taux que précédemment.

Selon avenant n° 3 du 13 juin 2021, autorisé par votre Conseil d'Administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 000 € à 600 000 € au même taux que précédemment.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 419 434 € débiteur.

Le montant des produits d'intérêts de l'exercice s'élève à 8 087 €.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 24 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN



PROJET DES RÉOLUTIONS

PROJET DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net de 1 358 782,73 €

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 11 168 € avec un impôt correspondant de 2 792 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 358 782,73 € au compte report à nouveau antérieur d'un montant de -24 635 852,62 € soit un report à nouveau après affectation du résultat qui s'établit comme suit :

Report à nouveau antérieur	-24 635 852,62 €
Résultat de l'exercice	1 358 782,73 €
Bénéfice distribuable	-23 277 069,89 €
Total du dividende à distribuer	0,00 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-23 277 069,89 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2022.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2019	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
2020	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
2021	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 2 027 425 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Madame Carine SALVY en date du 06 avril 2023 et propose de ratifier la nomination de Monsieur Vincent SCHALCK, né le 29 juin 1965 à Strasbourg, et demeurant 25, rue du Champ du Feu à Holtzheim, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de la séance du 06 avril 2023 pour la durée restant à courir du mandat de Madame Carine SALVY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Objectif des 7e, 8e et 9e résolutions : Renouvellement des mandats de trois administratrices

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Maëva BARRERE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Nadia KOCH, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Sonia SIKORAV, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Objectif des 10e et 11e résolutions: Renouvellement des mandats de deux administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Pascal ROUHAUD, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée

générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Fabrice URBAN, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Objectif des 12e et 13e résolutions : renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat venu à échéance de la société MAZARS, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelé à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat venu à échéance de la société FIDUCIAIRE DE REVISION SA , en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelé à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale: NSC Groupe

Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Siège administratif: 170, rue de la République – 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491

Numéro SIRET : 915 420 491 00010

Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Le solde éventuel est réparti aux actionnaires au titre du dividende dont le montant unitaire serait équivalent pour chaque action.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts,
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social,
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir

requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue

valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D'ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé

de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échoué le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

HISTORIQUE DU GROUPE

- 1810** Création de la société
- 1969** Acquisition de la société Thibeau, constructeur de cardes
Acquisition de la filiale anglaise de Thibeau
- 1973** Création de la filiale italienne
- 1979** Création de la filiale américaine
- 1981** Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
- 1983** Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
- 1986** Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étaleurs-nappeurs et de la société Same,
société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
- 1996** Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faitière optant pour la dénomination NSC Groupe
- 1997** Fusion-absorption de la société FIP
Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
- 1999** Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
- 2000** Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
- 2002** Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
- 2004** Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
- 2005** Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier)
Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité
Création de la société Fréaco
Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System
Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeau, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination AsselinThibeau
- 2007** Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeau
- 2008** Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea
Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeau
Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
- 2010** Création de NSC Environnement
- 2011** Cession des sociétés Asselin-Thibeau et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
- 2013** Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la SCI FLF
- 2015** Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege
Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
- 2016** Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines
Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
- 2017** Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe
Liquidation de Sant'Andrea Novara *In bonis*
- 2018** Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 15,45 %
- 2019** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 69 %
Acquisition des titres de Cogne Macchine Tessili au 16 décembre 2019
- 2020** Rachat de la participation minoritaire de 30% de SATM par N.Schlumberger
- 2021** Mise en liquidation de Pakea
Fusion de M2FL et Cogne Macchine Tessili (CMT) avec la société SATM détenue par N.Schlumberger
- 2022** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 89,06 %



NSC GROUPE

170, rue de la République

68500 GUEBWILLER

Tél. +33 (0)3 89 74 40 19

Fax +33 (0)3 89 74 41 03

nsc@nsc.fr

www.nsc-groupe.com